



Assemblée générale

Distr. limitée
25 octobre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Deuxième Commission
Point 25 de l'ordre du jour
**Développement agricole, sécurité
alimentaire et nutrition**

Thaïlande* : projet de résolution

Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 65/178 du 20 décembre 2010, 66/220 du 22 décembre 2011, 67/228 du 21 décembre 2012, 68/233 du 20 décembre 2013, 69/240 du 19 décembre 2014 et 70/223 du 22 décembre 2015,

Rappelant également la Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire¹, en particulier les cinq Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable, et prenant note de la Déclaration de Rome sur la nutrition² ainsi que du Cadre d'action³, qui propose une série d'options politiques et de stratégies à caractère volontaire que les gouvernements pourraient utiliser le cas échéant, adoptés à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, qui s'est tenue à Rome du 19 au 21 novembre 2014,

Rappelant en outre la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement⁴, Action 21⁵, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21⁶, la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable⁷ et le

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, document WSFS 2009/2.

² Organisation mondiale de la Santé, document EB 136/8, annexe I.

³ Organisation mondiale de la Santé, document EB 136/8, annexe II.

⁴ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

⁵ Ibid., annexe II.

⁶ Résolution S-19/2, annexe.

⁷ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 1, annexe.



Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg)⁸, le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement⁹, le Document final du Sommet mondial de 2005¹⁰, la « Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey »¹¹, le document final issu de sa réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement de 2010¹², le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020¹³, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)¹⁴ et le document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, organisée par le Président de l'Assemblée générale le 25 septembre 2013¹⁵,

Rappelant le document final intitulé « L'avenir que nous voulons »¹⁶, qui a été adopté à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012,

Réaffirmant les dispositions de sa résolution 70/1 du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle a été adoptée une série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement, et réaffirmant qu'elle s'engage à œuvrer sans relâche pour que ce programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030, qu'elle considère que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable au développement durable, et qu'elle est attachée à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée, en tirant parti de ce qui a été fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, dont elle s'efforcera d'achever la réalisation,

Réaffirmant également les dispositions de sa résolution 69/313 du 27 juillet 2015 sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui appuie et complète le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dont il fait partie intégrante, qui contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et de mesures concrètes, et qui réaffirme la volonté politique résolue de faire face aux problèmes de financement et de créer,

⁸ Ibid., résolution 2, annexe.

⁹ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe.

¹⁰ Résolution 60/1.

¹¹ Résolution 63/239, annexe.

¹² Résolution 65/1.

¹³ *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011 (A/CONF.219/7)*, chap. II.

¹⁴ Résolution 69/15, annexe.

¹⁵ Résolution 68/6.

¹⁶ Résolution 66/288, annexe.

à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires,

Notant avec préoccupation que les causes multiples et complexes des crises alimentaires qui sévissent dans différentes régions du monde et qui pèsent sur les pays en développement, tout particulièrement ceux qui sont des importateurs nets de produits alimentaires, et leurs conséquences sur la sécurité alimentaire et la nutrition, appellent une action globale et coordonnée à court, à moyen et à long terme de la part des gouvernements, de la société civile et de la communauté internationale, réaffirmant que l'insécurité alimentaire et la malnutrition ont pour causes profondes la pauvreté et la répartition inégalitaire des revenus et constatant, toujours avec préoccupation, que les prix excessivement instables des produits alimentaires entravent considérablement la lutte contre la pauvreté et la faim ainsi que les efforts que font les pays en développement pour parvenir à la sécurité alimentaire et à une meilleure nutrition et pour réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont les objectifs de développement durable, en particulier ceux concernant l'élimination de la faim et de la malnutrition,

Réaffirmant qu'il importe d'appuyer l'Agenda 2063 de l'Union africaine ainsi que son plan d'action décennal, qui constituent un cadre stratégique pour la transformation socioéconomique de l'Afrique dans les cinquante ans à venir, son programme pour le continent inscrit dans ses résolutions sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, ainsi que les initiatives régionales, telles que le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine,

Accueillant avec satisfaction le texte issu de la quarante-troisième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, tenue à Rome du 17 au 21 octobre 2016,

Prenant note avec reconnaissance du travail entrepris par les organes et organismes internationaux compétents, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) dans le domaine du développement agricole et de l'amélioration de la sécurité alimentaire, ainsi que des résultats obtenus en matière de nutrition,

Rappelant que la décennie 2016-2025 a été proclamée « Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition », sur la base de la Déclaration de Rome sur la nutrition et du Cadre d'action, et que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la Santé ont été invitées à définir et élaborer un programme de travail pour 2016-2025, en tenant compte des contributions des parties prenantes du monde entier, grâce à des dispositifs de coordination tels que le Comité permanent de la nutrition et à des instances multipartites telles que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

Réaffirmant les textes issus de la dixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Nairobi du 15 au 19 décembre 2015,

Réaffirmant également que l'agriculture demeure un secteur essentiel pour les pays en développement, notant qu'il importe de s'employer à éliminer toutes les formes de protectionnisme et soulignant l'importance des engagements pris de

mener des négociations globales visant à améliorer sensiblement l'accès aux marchés, à réduire de manière substantielle les aides nationales qui faussent les échanges commerciaux et à éliminer parallèlement toutes les formes de subventions à l'exportation et les disciplines concernant toutes les mesures d'effet équivalent, comme le prévoient le mandat découlant du Programme de travail de Doha¹⁷, le cadre adopté par le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce le 1^{er} août 2004 et la Déclaration ministérielle de Hong Kong adoptée par l'Organisation mondiale du commerce en 2005,

Réaffirmant en outre que chaque être humain a le droit d'avoir accès à des aliments sains et nutritifs en quantité suffisante, conformément au droit à une alimentation équilibrée et au droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim, de manière à pouvoir développer et conserver pleinement ses capacités physiques et mentales, et soulignant qu'il importe de consentir un effort particulier pour satisfaire les besoins nutritionnels, en particulier des femmes, des enfants, des jeunes, des personnes âgées, des autochtones, des habitants des zones rurales, des personnes vivant dans des situations de conflit ou d'après conflit, des communautés locales et des personnes handicapées, ainsi que des personnes en situation de précarité,

Demeurant profondément préoccupée par le fait que, selon les estimations les plus récentes de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, près de 800 millions de personnes dans le monde sont sous-alimentées, les problèmes mondiaux de nutrition sont de plus en plus complexes, et la plupart des pays sont touchés par de multiples formes de malnutrition – notamment le retard de croissance, l'émaciation, l'insuffisance pondérale, les carences en micronutriments, l'excès pondéral et l'obésité – qui peuvent coexister au sein d'un même pays, ménage ou individu,

Notant qu'un nombre croissant de pays, notamment en Afrique, en Asie et en Amérique latine, intègrent la sécurité alimentaire et la nutrition dans leurs politiques agricoles et plans d'investissement, qu'en conséquence, les stratégies régionales de développement telles que la Déclaration de Malabo de l'Union africaine sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, la stratégie de sécurité alimentaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'initiative L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim accordent une plus grande importance à l'élimination de la faim et l'accès à la nutrition, et que ces stratégies soulignent toutes l'importance d'investir dans l'agriculture, de diversifier la production alimentaire et les régimes et de dispenser des formations de qualité sur la nutrition aux consommateurs, d'introduire des technologies permettant d'économiser de la main-d'œuvre dans la production et la transformation des aliments, de renforcer l'accès des femmes aux revenus et de renforcer les capacités pour améliorer la sécurité alimentaire à tous les stades de la chaîne alimentaire,

Demeurant profondément préoccupée par l'insécurité alimentaire et la malnutrition qui frappent toujours des millions de personnes, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud,

¹⁷ Voir A/C.2/56/7, annexe.

Réaffirmant la nécessité de s'attaquer d'urgence aux effets néfastes des changements climatiques sur la sécurité alimentaire ainsi qu'aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition,

Rappelant qu'il importe notamment de donner aux femmes et aux jeunes des régions rurales, ainsi qu'aux petits exploitants agricoles et aux exploitations familiales, les moyens d'être des agents essentiels du développement agricole et rural, de la sécurité alimentaire et de l'amélioration des résultats en matière de nutrition,

Se félicitant de la célébration en 2016 de l'Année internationale des légumineuses en 2016, et prenant acte de la nécessité de mieux faire connaître les bienfaits nutritionnels des légumineuses et de favoriser une agriculture durable,

Consciente qu'il est nécessaire d'accroître les investissements publics et privés dans le secteur de l'agriculture, notamment pour combattre la faim et la malnutrition et pour promouvoir le développement durable en milieu rural et urbain,

Rappelant le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), ainsi que ses principes directeurs¹⁸, et rappelant également qu'il encourage, dans le cadre de la préparation aux catastrophes, des interventions et du relèvement après une catastrophe, l'organisation périodique d'exercices, aux niveaux national et local, afin d'assurer la rapidité et l'efficacité des interventions en cas de catastrophe et de déplacement de populations, y compris s'agissant de l'accès à la distribution de vivres et à d'autres secours essentiels, selon les besoins au niveau local,

Rappelant également que les objectifs et cibles de développement durable sont intégrés et indissociables et concilient les trois dimensions du développement durable, et consciente que la réalisation de l'objectif 2 et des cibles connexes des autres objectifs seront d'une importance cruciale, notamment pour éliminer la faim et mettre fin à toutes les formes de malnutrition,

Soulignant qu'il importe que le système des Nations Unies pour le développement soit ouvert à tous et qu'aucun pays ne soit oublié lors de l'application de la présente résolution,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹⁹;
2. *Souligne* qu'il importe de poursuivre l'examen de fond de la question de l'agriculture, du développement, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et engage les États et toutes les parties prenantes à accorder à cette question toute l'attention qu'elle mérite au cours de la mise en œuvre des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont le Programme de développement durable à l'horizon 2030²⁰ et ses objectifs du développement durable;
3. *Insiste* sur le fait que la production agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition sont des éléments indispensables pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions et appelle à renforcer les capacités de

¹⁸ Résolution 69/283, annexe II.

¹⁹ A/71/283.

²⁰ Résolution 70/1.

production agricole, la productivité et la sécurité alimentaire des pays en développement;

4. *Réaffirme* qu'il importe que les pays en développement arrêtent leurs propres stratégies de sécurité alimentaire, que l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition est à la fois un problème mondial et un enjeu des politiques nationales et que tout programme visant à relever ce défi dans le cadre de l'élimination de la pauvreté doit être formulé, élaboré, pris en charge et conduit par les pays et s'appuyer sur une concertation menée dans le cadre d'une procédure ouverte avec l'ensemble des principales parties prenantes, au niveau national et selon les besoins, et engage vivement les États, tout particulièrement ceux qui sont touchés, à accorder une attention prioritaire à la sécurité alimentaire et à la nutrition, notamment dans leurs programmes et budgets nationaux;

5. *Engage* la communauté internationale à continuer d'appuyer le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et son cadre de résultats, qui en est un élément essentiel et qui fournit des directives sur la planification et la mise en œuvre des programmes d'investissement;

6. *Encourage* les États à tenir compte, dans l'élaboration de leurs politiques nationales, de la Déclaration de Rome sur la nutrition² ainsi que du Cadre d'action³, dans lequel est prévue une série de mesures à caractère volontaire et de stratégies que les gouvernements pourraient utiliser, le cas échéant;

7. *Se félicite* que les États manifestent une volonté politique accrue de lutter contre la faim et toutes les formes de malnutrition et, à cet égard, salue l'initiative Renforcer la nutrition et encourage les États à y prendre part à l'échelle mondiale et nationale pour réduire encore la faim et toutes les formes de malnutrition, en particulier chez les femmes, notamment celles qui sont enceintes ou allaitent, et chez les enfants âgés de moins de 2 ans;

8. *Prend acte* du Pacte mondial en faveur de la nutrition pour la croissance, signé par plus de 100 pays, entreprises et organisations de la société civile afin de réduire de 20 millions d'ici à 2020 le nombre d'enfants accusant un retard de croissance, et se félicite des engagements financiers souscrits pour appuyer cet objectif ainsi que de la deuxième réunion Nutrition pour la croissance qui a eu lieu en août 2016;

9. *Accueille avec satisfaction* l'initiative Défi Faim zéro lancée par le Secrétaire général pour créer un monde libéré de la faim, et prend note des progrès accomplis pour ce qui est d'améliorer la coopération, la coordination et la cohérence entre toutes les parties prenantes dans le but de surmonter les défis de la faim et de la malnutrition;

10. *Souligne* qu'il est nécessaire d'accroître la production et la productivité agricoles durables dans le monde, eu égard à la diversité des conditions et des systèmes agricoles, notamment en améliorant les marchés et les systèmes commerciaux et en garantissant leur bon fonctionnement ainsi qu'en renforçant la coopération internationale, en particulier pour les pays en développement, et en augmentant l'investissement public et privé dans l'agriculture durable, la gestion des terres et le développement rural, et note que ce type d'investissement public et privé et de participation devrait aussi profiter, si nécessaire, aux petites exploitations agricoles afin de promouvoir la sécurité alimentaire, d'améliorer les résultats en matière de nutrition et de réduire les inégalités;

11. *Estime* qu'il faut accroître la résilience de la production alimentaire et agricole face aux effets des changements climatiques, compte tenu de la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et de la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques, et préconise de faire des efforts à tous les niveaux pour appuyer les pratiques agricoles adaptées au climat, notamment en ce qui concerne l'agroforesterie, l'agriculture de conservation, les plans de gestion de l'eau, les semences résistantes à la sécheresse et aux inondations, et la gestion durable du cheptel, et de prendre des mesures pour renforcer la résilience des groupes et des systèmes alimentaires vulnérables, pouvant également avoir des répercussions positives plus larges, en soulignant que l'adaptation aux changements climatiques figure au rang des préoccupations majeures et des objectifs prioritaires de tous les exploitants agricoles et producteurs de denrées alimentaires, notamment des petits producteurs et exploitants familiaux;

12. *Réaffirme* qu'il faut promouvoir, améliorer et appuyer l'agriculture durable – notamment les cultures, l'élevage, la sylviculture, la pêche et l'aquaculture –, qui améliore la sécurité alimentaire, élimine la faim et est économiquement viable, tout en conservant la terre, l'eau, les ressources génétiques végétales et animales, la biodiversité et les écosystèmes, et en renforçant la résilience aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, et considère qu'il faut préserver les processus écologiques naturels sur lesquels reposent les systèmes de production alimentaire viables et efficaces qui sont les garants de la sécurité alimentaire;

13. *Sait* que les systèmes alimentaires ont un rôle fondamental à jouer dans la promotion de régimes alimentaires sains et l'amélioration de la nutrition et se félicite de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques nationales visant à éliminer la malnutrition dans toutes ses formes et à transformer les systèmes alimentaires de manière à ce que chaque personne ait accès à un régime nutritif, tout en réaffirmant que les systèmes de santé, d'approvisionnement en eau et d'assainissement doivent être renforcés simultanément pour qu'il soit mis fin à la malnutrition;

14. *Réaffirme* le rôle crucial que jouent la santé des écosystèmes marins, la viabilité de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture dans la sécurité alimentaire et l'accès à une nourriture suffisante, saine et nutritive, ainsi que pour les millions de personnes qui en vivent, en particulier dans les petits États insulaires en développement;

15. *Préconise* des efforts à tous les niveaux et prend note de ceux qui sont déjà faits pour mettre en place des mesures et programmes de protection sociale, y compris des filets de sécurité sociale et autres programmes nationaux assurant la protection des personnes démunies et vulnérables, notamment des programmes « vivres contre travail » et « travail contre rémunération » et des programmes de transfert en espèces, de coupons, de repas scolaires et de nutrition maternelle et infantile, ainsi que pour renforcer ceux qui existent et, à cet effet, souligne la nécessité d'augmenter les investissements, d'accroître les capacités et d'améliorer l'approche systémique du développement;

16. *Demande* que soit comblé l'écart entre les sexes en matière d'accès aux ressources productives dans l'agriculture, notant avec préoccupation que cet écart persiste pour de nombreux biens, intrants et services, et souligne la nécessité de

consentir des investissements et des efforts accrus pour autonomiser les femmes, notamment celles vivant en milieu rural, de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels et ceux de leur famille, de leur assurer un niveau de vie suffisant et des conditions de travail décentes, de garantir leur sécurité personnelle, leur plein accès à la terre et aux ressources naturelles et l'accès aux marchés locaux, régionaux et mondiaux;

17. *Demeure vivement préoccupée* par l'insécurité alimentaire et la sous-alimentation chroniques qui sévissent dans diverses régions du monde et par leurs effets préjudiciables persistants sur la santé et la nutrition, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, et souligne à cet égard la nécessité urgente d'une action collective à tous les niveaux pour apporter une réponse cohérente et efficace;

18. *Est consciente* du rôle important joué par les peuples autochtones, les populations locales, les petits exploitants agricoles et les pêcheurs et leurs savoirs et systèmes ancestraux de distribution de semences dans la préservation de la diversité biologique, la recherche de sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition;

19. *Souligne* qu'il faut durablement redynamiser le secteur agricole, promouvoir le développement rural et assurer la sécurité alimentaire et la nutrition, particulièrement dans les pays en développement, ces mesures étant à même de contribuer considérablement à la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable, et souligne également combien il importe de prendre les mesures voulues pour mieux répondre aux besoins des populations rurales, notamment en améliorant l'accès des producteurs agricoles, en particulier des petits producteurs, des femmes et des jeunes, des peuples autochtones, des populations locales et des personnes vivant sous occupation étrangère, en situation de conflit et d'après-conflit et en situation précaire, au crédit et à d'autres services financiers, aux marchés, à la propriété foncière sécurisée, aux soins médicaux, aux services sociaux, à l'éducation, à la formation, au savoir et à des techniques adaptées à leurs besoins et financièrement abordables, notamment dans les domaines de la culture locale, de l'irrigation, de la réutilisation des eaux usées traitées et de la collecte et du stockage de l'eau;

20. *Met en évidence* la nécessité croissante d'agir pour combattre la faim et la malnutrition parmi les populations urbaines pauvres;

21. *Réaffirme* la nécessité d'adopter une approche globale à deux volets en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, consistant d'une part à agir directement pour s'attaquer sans tarder au problème de la faim parmi les populations les plus vulnérables et à exécuter des programmes à moyen et à long terme pour l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et la nutrition, et d'autre part à mettre en œuvre des programmes de développement rural pour éliminer les causes profondes de la faim et de la pauvreté, en particulier grâce à la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le cadre de la sécurité alimentaire au sein des pays;

22. *Réaffirme également* l'engagement qu'elle a pris de promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord, en vue d'assurer la sécurité alimentaire et une bonne nutrition et de promouvoir le développement agricole durable;

23. *Souligne* qu'un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable favorisera l'agriculture et le développement rural dans les pays en développement et contribuera à la sécurité alimentaire mondiale nutritionnelle, et demande que les stratégies nationales, régionales et internationales facilitent l'accès inclusif des exploitants agricoles et des pêcheurs, en particulier des petits exploitants, y compris des femmes, aux marchés locaux, nationaux, régionaux et internationaux;

24. *Souligne également* qu'il importe que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, le Programme alimentaire mondial, les commissions régionales et toutes les autres entités compétentes du système des Nations Unies continuent de renforcer leur coopération avec les autres organisations intergouvernementales, les institutions financières internationales et les organismes commerciaux et économiques internationaux, dans le cadre de leurs mandats respectifs, et avec l'appui de l'Équipe spéciale de haut niveau du Secrétaire général sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale en vue d'accroître leur efficacité, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales et les secteurs public et privé pour promouvoir et appuyer l'action en faveur du développement agricole durable ainsi que de la sécurité alimentaire et de la nutrition;

25. *Est consciente* de la contribution faite jusqu'à présent par les systèmes d'alerte rapide et souligne que leur fiabilité et leur réactivité devraient être renforcées aux niveaux national, régional et international, surtout dans les pays particulièrement vulnérables aux fortes variations de prix et aux urgences alimentaires;

26. *Souligne* que, dans le contexte des systèmes de production alimentaire viables, les pertes et gaspillages alimentaires, bien que constituant toujours un important sujet de préoccupation, peuvent avoir un effet considérable sur la viabilité des systèmes alimentaires en ce qu'ils sont propices à l'action, et considère que les pertes et gaspillages alimentaires dans le monde contribuent largement aux changements climatiques et représentent environ 8 % des émissions totales de gaz à effet de serre au niveau mondial et que près de 30 % des terres agricoles du monde produisent actuellement de la nourriture qui n'est finalement jamais consommée – en termes de consommation d'énergie, 38 % de la consommation totale d'énergie des systèmes alimentaires mondiaux sert à produire des aliments qui sont finalement jetés ou gaspillés;

27. *Réaffirme* le rôle important et le caractère inclusif du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, organe de premier plan pour ce qui est de la sécurité alimentaire et de la nutrition mondiale, et qui pourrait jouer un rôle en vue de faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier ceux qui concernent l'élimination de la faim et de la malnutrition;

28. *Demande* aux organismes compétents des Nations Unies, agissant dans les limites de leur mandat et de leurs moyens respectifs, de veiller à ce qu'aucun pays ne soit oublié lors de l'application de la présente résolution;

29. *Prie* le Secrétaire général de lui soumettre, à sa soixante-douzième session, un rapport sur l'application de la présente résolution et décide d'inscrire la question intitulée « Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition » à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-douzième session.